BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1905

40 – LANDES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

Ventes et cessions

414 954 743 RCS Dax.
CLARENS AUTOMOBILES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Adresse : La Mongie-les Essarts, 85140 Essarts en Bocage.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE La société CLARENS AUTOMOBILES, société par actions simplifiée au capital de 6 450 000 euros, dont le siège social est situé aux ESSARTS EN BOCAGE (85140), La Mongie - Les Essarts, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 414 954 743, société absorbante, Et la société SAS AUTOMOBILE DACQUOISE-S.A.A.D., société par actions simplifiée au capital de 157 500 euros, ayant son siège social à MEES (40990), 510 route de Stanquet, immatriculée sous le numéro 335 200 309 au RCS de DAX, société absorbée, Ont établi le projet de leur fusion simplifiée comme suit : 1 - Fusion simplifiée par voie d'absorption par la société CLARENS AUTOMOBILES de la société SAS AUTOMOBILE DACQUOISE-S.A.A.D., filiale à 100 %. 2 - Les conditions de la fusion ont été déterminées dans le projet de traité de fusion simplifiée signé le 05/10/2026 qui a fixé la date de réalisation de la fusion simplifiée au 01/01/2027. 3 - Les éléments de l'actif et du passif de la société SAS AUTOMOBILE DACQUOISE-S.A. A.D. dont la transmission à la société CLARENS AUTOMOBILES est prévue, sont évalués à leur valeur comptable, à savoir : - Total de l'actif . 10 446 608 euros - Total du passif . 7 115 619 euros Soit un actif net apporté de …. 3 330 989 euros. Le montant envisagé du mali de fusion s'élevant à 756 374 euros. 4 - Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche Sur Yon au nom de la société CLARENS AUTOMOBILES le 07/10/2026 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax au nom de la société SAS AUTOMOBILE DACQUOISE-S.A.A.D. le 07/10/2026. 5 - En raison de la détention par la société absorbante de la totalité des actions émises par la société absorbée depuis le dépôt du projet de traité de fusion au Greffe des Tribunaux de Commerce des sociétés concernées jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante, ni à approbation de la fusion par l'associée unique de la société absorbée, et la société absorbée sera, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion le 1er janvier 2027, immédiatement dissoute sans liquidation. 6 - Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, et dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce devant les Tribunaux de Commerce compétent, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis..